



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

oiseaux

Question écrite n° 123902

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la grande consultation nationale et publique relative à la chasse de pigeon ramier et de la bernache du Canada. La consultation était ouverte jusqu'au 28 novembre 2011. Il lui demande quel est le résultat de cette grande consultation.

Texte de la réponse

Conformément à l'article L120-1 du code de l'environnement, une grande consultation nationale et publique relative à la chasse de pigeon ramier et de la bernache du Canada, a été organisée en novembre 2011 portant sur deux arrêtés : - le premier modifiant l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau, fixant la date de la fermeture de la chasse du pigeon ramier au 20 février au lieu du 10 février, dans les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Seine-Maritime, Eure, Haute-Marne, Aube, Ardennes et Marne ; - le second autorisant la chasse de la bernache du Canada jusqu' en 2015. Du 8 novembre 2011 au 28 novembre 2011, ces deux projets ont fait l'objet d'une publication préalable par la voie électronique dans des conditions permettant au public de formuler des observations. Au terme de cette consultation et compte tenu des avis exprimés, qui ont confirmé, pour la plupart, les positions tenues par les membres du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage lors de la réunion du 20 octobre 2011, il a été décidé de procéder à la publication de ces deux arrêtés. Le premier sur la chasse au pigeon ramier a été publié au Journal officiel du 22 décembre 2011, le second sur la chasse à la bernache a été publié le 24 décembre 2011.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123902

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12958

Réponse publiée le : 17 avril 2012, page 3050